



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **MARIE PIERRE MOUTON**
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Jean SERRET
Président
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE
DRÔME EN BIOVALLEE**
96 ronde des alisiers
CS 331
26402 EURRE

MPM/BP/AM/D2102560

À Valence, le **29 AVR. 2021**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LIVRON-SUR-DRÔME.

Après étude des documents, le Département émet un avis favorable sur la modification N°3 du PLU de la commune de LIVRON-SUR-DRÔME.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Marie-Pierre MOUTON

Copie

- Monsieur le Préfet de la Drôme
- Monsieur Francis FAYARD – Maire de la commune de LIVRON-SUR-DRÔME.
- Madame Françoise CHAZAL et Monsieur Jacques LADEGAILLERIE – Conseillers départementaux du Canton de LORIOL-SUR-DRÔME.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès de la Présidente du Conseil départemental.